



Mairie de Lautrec

Envoyé en préfecture le 12/05/2026  
Reçu en préfecture le 12/05/2026  
Publié le 12/05/2026  
ID : 081-218101392-20260511-DECISION2026\_4-AR

## DECISION DU MAIRE

**Décision n° 2026-4**

### **MARCHE DE TRAVAUX – REFECTION SOL SANITAIRES -GROUPE SCOLAIRE « Jean-Louis ETIENNE »**

Le Maire de la Commune de Lautrec,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2122-22,

Vu la délibération du conseil municipal n° 2026-30 en date du 30 mars 2026 alinéa 4 donnant délégation au maire de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Considérant la nécessité de remplacer le sol en lino des sanitaires du groupe scolaire « Jean-Louis ETIENNE » qui présente des marques d'usures par un sol en carrelage,

Considérant le devis de l'entreprise TORIJA Christopher ayant son siège Les caparouniès 81440 Lautrec

### DECIDE

**Article 1 :** de valider l'offre de l'entreprise TORIJA Christopher ayant son siège Les caparouniès 81440 Lautrec pour la réfection du sol des sanitaires du groupe scolaire « Jean-Louis ETIENNE » pour un montant 3 124.00€ HT.

**Article 2 :** La présente décision sera inscrite au registre des décisions de la Commune.

Fait à Lautrec le 11 mai 2026

**Le Maire,  
Thierry DAGUZAN**

Mise en ligne :

12 mai 2026

